

Mon Bilan Prévention : les masseurs-kinésithérapeutes rejoignent le dispositif

publié le : **03.08.26**

 [Communiqués et dossiers de presse](#) | [Prévention en santé](#) | [Professionnels](#) | [Santé](#)

À compter d'octobre 2026, les masseurs-kinésithérapeutes pourront réaliser les rendez-vous Mon Bilan Prévention. Cette évolution élargit l'offre de professionnels de santé mobilisés dans le cadre du dispositif et facilite l'accès des assurés à ce temps d'échange personnalisé consacré à leur santé.

Mis en place en 2024, [Mon Bilan Prévention](#) permet à chaque assuré de bénéficier d'un temps d'échange avec un professionnel de santé à des âges clés de la vie. Ce rendez-vous constitue une opportunité privilégiée pour faire le point sur ses habitudes de vie, repérer d'éventuels facteurs de risque et recevoir des conseils adaptés à sa situation.

Les masseurs-kinésithérapeutes rejoignent Mon Bilan Prévention

Après les médecins, pharmaciens, infirmiers et sages-femmes, l'intégration des masseurs-kinésithérapeutes au dispositif marque une nouvelle étape dans son développement.

Professionnels de proximité, présents sur l'ensemble du territoire, ils disposent d'une expertise reconnue en matière d'activité physique, de prévention de la perte d'autonomie, de santé musculo-squelettique et de promotion des comportements favorables à la santé.

Cette évolution permettra d'offrir davantage de possibilités aux assurés pour réaliser leur bilan et contribuera à renforcer l'accessibilité du dispositif, dont l'objectif est également de réduire les inégalités sociales de santé.

Un dispositif en montée en charge

Depuis sa mise en place, le dispositif poursuit sa montée en charge : au 30 juin 2026, plus de 612 000 bilans avaient été réalisés auprès d'un médecin, d'un infirmier, d'un pharmacien ou d'une sage-femme. Depuis l'automne 2025, les pharmaciens sont devenus les principaux professionnels réalisant ces rendez-vous de prévention, représentant plus de la moitié des bilans effectués. Près de 10 000 professionnels de santé sont par ailleurs répertoriés dans l'annuaire Santé.fr.

Comment bénéficier de Mon Bilan Prévention ?

Pour accompagner les assurés dans leurs démarches, le site Santé.fr met à disposition un espace dédié « Mon bilan prévention : j'ai rendez-vous avec ma santé », qui présente les modalités du dispositif et permet d'identifier les professionnels de santé pouvant réaliser un bilan.

Chaque Français dans une tranche d'âge éligible est invité à prendre RDV en consultant l'annuaire de Santé.fr, en se renseignant auprès de ses professionnels de santé habituels ou en allant sur une plateforme de RDV. Depuis novembre 2025, les Centres d'examen de santé de l'Assurance maladie participent également au dispositif afin de faciliter l'accès des personnes les plus vulnérables à ce rendez-vous de prévention.

« Avec Mon Bilan Prévention, nous faisons le choix d'une prévention plus accessible, plus personnalisée et plus proche des Français. En s'appuyant sur des professionnels de santé de proximité, ce dispositif permet à chacun de faire le point sur sa santé, d'adopter des comportements favorables à son bien-être et d'agir plus tôt pour prévenir l'apparition ou l'aggravation de certaines maladies. Faire de la prévention un pilier de notre système de santé est une de mes priorités » **Stéphanie Rist, ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées.**

À propos de Mon Bilan Prévention



Mon Bilan Prévention est proposé aux assurés à différents moments clés de la vie : entre 18 et 25 ans, 45 et 50 ans, 60 et 65 ans, ainsi qu'entre 70 et 75 ans. Pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie, ce rendez-vous permet d'aborder les principaux déterminants de santé et de construire, avec le professionnel de santé, un plan d'actions personnalisé en faveur de sa santé.

Pour en savoir plus :

- ▶ [Consultez sante.fr](http://sante.fr)
- ▶ [Consultez ameli.fr](http://ameli.fr)

Contact presse

Secrétariat d'Ariane Vincent, conseillère presse et communication
Ministère de la Santé, des Familles, de l'Autonomie
et des Personnes handicapées
Cabinet de Mme Stéphanie Rist
Tél : 01 87 05 97 89
sec.presse.sfaph@sante.gouv.fr